

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-21

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à vingt heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : ETUDE ENVIRONNEMENTALE DU GOUFFRE DE GOURFOURAN -
ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- **Vu** la délibération n°2019-97 du 9 décembre 2019 portant validation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CCPE et les communes de Freissinières et Champcella dans le cadre du projet de via ferrata dans le Gouffre de Gourfouran,
- **Vu** l'analyse des offres du 26 janvier 2021,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché au bureau d'étude TERE0.

Montant de l'étude :

- Tranche ferme : 9 985.00 € HT
- Tranche optionnelle flore sur corde : 1 560.00 € HT
- 3 réunions : 1 950.00 € HT

Soit un montant total de 13 495.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve l'attribution du marché pour l'étude environnementale du Gouffre du Gourfouran.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

